Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 69 (1977)

Heft: 11

Artikel: Les jeunes et le marché du travail

Autor: J.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385892

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les jeunes et le marché du travail

Mesures pour améliorer la situation en Suisse

En Suisse, comme dans d'autres pays d'Europe, les jeunes ont été durement touchés par le chômage dû à la récession économique. Cette situation place la société et les milieux économiques devant des problèmes difficiles à résoudre. C'est pourquoi les milieux intéressés accordent une attention particulière au chômage des jeunes.

Durant la période d'après-guerre, le nombre des jeunes de moins de 20 ans n'a jamais dépassé 2 % du total des chômeurs et celui des jeunes de 20 à 24 ans 5 %, alors qu'aujourd'hui ce pourcentage atteint respectivement 6 % et 22,5 %. Si l'on compare avec l'étranger, la Suisse se trouve relativement en bonne position et cela grâce surtout aux autorités compétentes, qui ont su suggérer et préparer à temps les mesures qui s'imposaient.

Sachant bien que les statistiques seules n'aident en rien celui qui est sans travail, l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) a constitué, en mai 1975 déjà, un groupe de travail «Jeunesse et marché du travail», qui avait pour tâche de discuter et de proposer des mesures propres à améliorer la situation sur le marché de l'emploi des jeunes. Ce groupe devait travailler en ayant à l'esprit que le problème du sous-emploi et du chômage ne peut pas être simplement reporté sur un autre groupe social ou une autre classe d'âge. En novembre 1975 déjà, un rapport fut déposé. Ce document ne prétendait pas résoudre tous les problèmes, mais il pouvait servir à établir une conception de base dont les travaux ultérieurs devraient s'inspirer. Ces démarches ont fait apparaître que le chômage des jeunes constitue en fait une tâche permanente qui ne pourra être menée de front que grâce à une collaboration étroite et coordonnée de toutes les instances, tant fédérales, cantonales, communales que privées, et des partenaires sociaux.

Des mesures ont été proposées dans cinq secteurs partiels, soit:

1. Amélioration de la statistique et de l'information

- Compléter la statistique des apprentis en effectuant des enquêtes, afin de pouvoir disposer rapidement des données nécessaires.
- Statistique des professions paramédicales.
- Enquête dans les écoles de recrues concernant la situation professionnelle des recrues et des cadres à la fin de ces écoles.
- Information permanente sur toutes les possibilités de suivre des cours de perfectionnement après la formation de base.
 Il s'agit ici d'une tâche qui incombe aux offices du travail, aux offices cantonaux de la formation professionnelle et aux services d'orientation professionnelle. L'OFIAMT a établi une liste des écoles professionnelles spécialisées et des cours qui dispensent

un perfectionnement professionnel dans les métiers de l'artisanat et de l'industrie.

 Développement des recherches en matière de professions et de marché du travail.

2. Mesures visant à améliorer l'offre des places d'apprentissage

 Information sur la régression prévue du nombre de jeunes libérés de l'école à partir de 1980.

Dès 1980, le nombre de jeunes désirant entrer en apprentissage sera en régression. En supposant que la situation économique se soit améliorée d'ici là et qu'un certain essor se reproduise, il se pourrait que l'on doive alors faire face à une pénurie de maind'œuvre.

Selon leurs possibilités respectives, les autorités compétentes et les associations faîtières de l'économie s'adressent aux employeurs pour les prier de maintenir les places d'apprentissage actuelles et les renseigner également sur la régression du nombre des naissances depuis 1964.

- Renforcement et développement des contacts avec les entreprises formant des apprentis.
- Création d'ateliers «interentreprises»
- Création de bourses interrégionales et intercantonales en vue d'une information réciproque en matière de places vacantes.
- Augmentation de l'offre des places d'apprentissage dans les administrations.

3. Mesures visant à éviter le chômage des jeunes qui ne trouvent pas de places d'apprentissage

- Intégration de la formation des semi-qualifiés dans le système de la formation professionnelle.
 - La récession économique actuelle fait apparaître clairement que les élèves qui sont dans des classes spéciales ou ceux qui ont dû redoubler des classes au degré primaire ne trouvent plus de places d'apprentissage. Il faut empêcher que ces jeunes qui, durant la période de haute conjoncture avaient la possibilité de devenir des travailleurs qualifiés, ne remplissent plus que des tâches de manœuvres à bon marché, ce qui porterait ainsi préjudice à la mobilité professionnelle. A cet égard, l'institution d'une formation réglementée de semi-qualifiés revêt une importance certaine.
- Création de programmes destinés à la formation de bases des jeunes afin de faciliter leur placement.
- Réorganisation du degré supérieur de la scolarité obligatoire avec introduction d'une année préprofessionnelle.
 - L'introduction d'une année scolaire préprofessionnelle permettrait d'éviter des erreurs dans le choix de la profession. Cette mesure prend une importance encore plus considérable en

période de récession économique. Des considérations touchant à la politique du marché du travail entrent également en jeu. C'est pourquoi, sous cet angle, la réalisation de ce projet aurait pour but:

- d'éviter de surcharger le marché du travail par un apport important de main-d'œuvre.
- 2. d'encourager l'intégration et la mobilité professionnelles des jeunes,
- 3. d'améliorer la préparation des jeunes à l'apprentissage.

Sans vouloir s'immiscer dans les affaires relevant de la politique de la formation professionnelle, le groupe de travail estime que, du point de vue de la politique du marché du travail, une augmentation d'une année de scolarité obligatoire mérite d'être examinée, surtout dans les cantons où celle-ci ne comprend pas encore neuf années scolaires.

4. Mesures pour éviter le chômage des jeunes qui ont terminé un apprentissage

- Encourager les possibilités de placement des personnes touchées par le chômage en organisant des cours de perfectionnement à plein temps.
- Extension de la législation sur les bourses destinées à financer des séjours linguistiques permettant de trouver plus facilement du travail.
 - La loi sur la formation professionnelle prévoit déjà l'octroi de bourses pour financer des séjours linguistiques en Suisse et à l'étranger (Swiss Mercantile School London, Centre Commercial Paris, Centre professionnel commercial Le Courtil, Rolle). Par ailleurs, les cantons ont la faculté d'accorder des bourses d'études ou des subsides pour encourager la participation à des cours de perfectionnement dans d'autres instituts. Lorsque ce genre de mesures fait défaut dans certains cantons, il convient d'encourager ceux-ci à allouer de tels subsides.
- Extension de l'orientation professionnelle
- Création provisoire de camps de jeunes facultatifs à but social et humanitaire.
 - De cette façon, les jeunes qui ont un métier peuvent trouver une occupation provisoire et satisfaire jusqu'à un certain point, leur besoin de formation.
- Reclassement dans des professions qui offrent des possibilités d'emplois.

5. Sécurité sociale

- Nouvelles possibilités d'affiliation à l'assurance-chômage pour les jeunes qui ont achevé leur formation professionnelle.
- Nouvelles possibilités d'affiliation à l'assurance-chômage pour les jeunes qui sortent d'une école sans formation professionnelle.

 Suppression de dispositions discriminatoires à l'égard des jeunes dans le cadre de l'assistance aux chômeurs.

Conclusions

Le résultat de ces efforts et de ces propositions est satisfaisant en général. Quelques-unes des propositions faites ont déjà été réalisées, d'autres sont en voie de réalisation. Des éléments importants sont apparus. Ainsi, par exemple, on a constaté que le chômage peut avoir des raisons différentes, qui sont en partie de nature purement subjective. Il est aussi apparu que des habitudes prises et des critères appliqués durant la haute conjoncture devaient être abandonnées. La surveillance du marché du travail est devenue une tâche permanente; depuis peu, des éléments de politique de l'éducation y jouent également un rôle plus grand.

Pour terminer, quelques remarques sur la situation future des jeunes. Il est clair que nous devrons à l'avenir compter sur un vieillissement progressif de notre population active. D'autre part, le nombre des jeunes en âge de travailler diminue en raison de la régression de la natalité. Le nombre des personnes à remplacer (décès, invalidité, mise à la retraite) sera approximativement égal à celui des jeunes qui atteignent l'âge de gagner leur vie. Dans les années 80, les jeunes qui entreront dans la vie active ne suffiront même plus à assurer la relève. A moyen terme, par conséquent, les chances des jeunes sur le marché du travail auront plutôt tendance à s'améliorer.

Telles sont les réflexions et les propositions de ce groupe de travail qui a sans doute accompli un travail utile et surtout nécessaire, si l'on tient à combler les lacunes constatées lors du déclenchement de la crise économique. Il est indispensable que tous les milieux intéressés participent à la recherche de solutions permettant d'assurer la formation et l'occupation des jeunes. Les syndicats, de leur côté, ont déjà présenté plusieurs propositions, notamment dans le cadre de la revision de la loi sur la formation professionnelle. On notera aussi l'appel lancé récemment par l'Union centrale des associations patronales suisses invitant ses membres à s'efforcer de créer environ 14 000 places d'apprentissage supplémentaires (+ 10 %), afin d'assurer la formation des jeunes issus des classes 1960 à 1965 à forte natalité.

Au plan international également, on se penche sur le problème. Une conférence à haut niveau présidée par le ministre du travail des Etats-Unis aura lieu à Paris les 15 et 16 décembre 1977, dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) concernant le chômage des jeunes. Il faut souhaiter que l'on parviendra à des conclusions positives, sur lesquelles nous pourrons revenir.

J. Clz